

1 - LA BOUORIE (BORIE) de BEAUMONT

A la fin du XVI^e siècle, la Seigneurie du mandatement de Vogüé était possédée par 3 coseigneurs,

1/3 par les Seigneurs de **Rochecolombe**

1/3 par les Seigneurs du **Beset de Rochemure**

1/3 par les **Seigneurs de Beaumont**, marquis de Brison.

Au gré des mariages, des ventes, des échanges, la Métairie de la Borie appartiendra, au cours des siècles à chacune de ces 3 familles. Les BEAUMONT seront les derniers propriétaires de la BORIE d'où son nom.

Borie : étymologiquement le nom vient du latin « Bovaria » et désigne une vaste propriété réservée à l'élevage des bovins. Le nom « Borie », « Borio » en langue d'Oc, apparut au Moyen Age et désigna une métairie possédant un abri.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles ce terme fut employé péjorativement pour nommer une mesure, une cahute. Ce n'est que plus tard que ce nom sera réservé à la construction souvent en pierres sèches destinée à abriter le berger et entreposer les outils et connue sous le nom de « capitelle ».

Le nom de Borie a été donc employé couramment dans tout le Massif Central et les régions limitrophes. On retrouve ce nom d'Issarlès à Vinezac en passant par Lachamp Raphaël, le Béage, Chauzon, Sceautres Joannas...etc ...

La Borie de Beaumont était donc une vaste métairie entourée surtout de pâtures. Terre noble, elle était à ce titre dispensée de tout impôt. Elle appartenait depuis le début du XVII^e siècle, à la famille des **BEAUMONT, seigneurs et marquis de BRISON** et barons de nombreuses localités, domiciliés à Gilhoc (près de Lamastre) au château des Boscs.

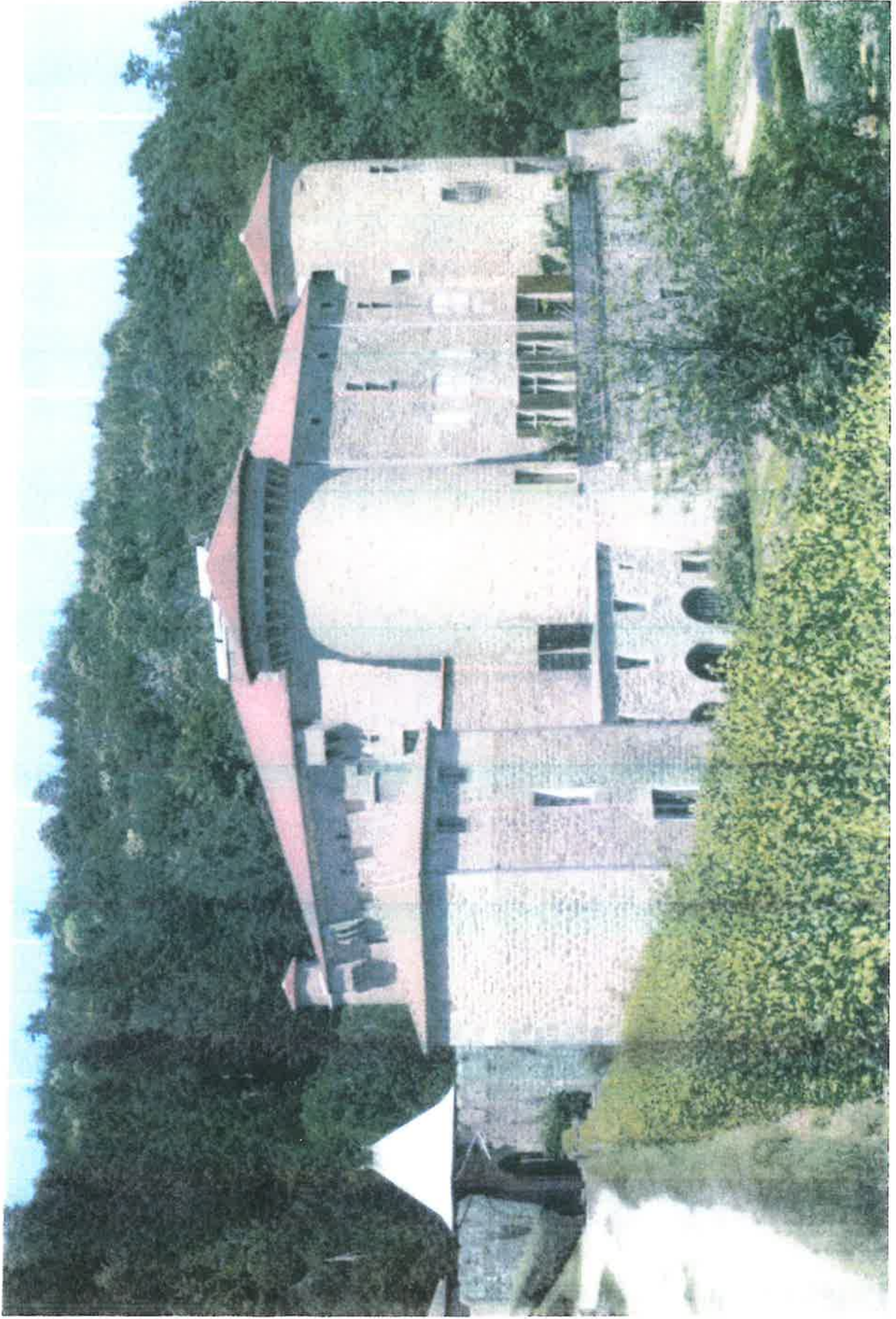
Limitée (grossièrement) au sud par la rivière Ozon, au nord par le ruisseau du Bourdary, à l'est par la rivière Ardèche (avant les inondations de 1890, puis par Fontrôme depuis cette date) et à l'ouest par la route départementale actuelle, c'est une plaine alluviale, fertile et à l'irrigation.

D'une superficie de 15,610 ha et majoritairement couverte de prairies, elle comprenait quelques lopins labourés et de rares arbres isolés (description lors de la vente en 1792).

Des parcelles inondables servaient occasionnellement de terrain de chasse au gibier d'eau (chasse et pêche étaient réservées à la noblesse qui pouvait accorder, contre rétribution, des droits de prélever gibier et poissons à certains fermiers)

La métairie était exploitée par un métayer nommé « **rentier** » lié au propriétaire par un bail. Il réglait 2 fois par an, à date fixe, une rente au Seigneur. Le versement de la rente en argent sonnait et trébuchant mais aussi parfois en victuailles (poulets, pigeons, laitages...) ou produits récoltés divers, (chanvre, lin, céréales...) se faisait, d'ordinaire lors d'une fête religieuse (Noël, Pâques, Saint Michel, Saint Jean...). En général la rente représentait la moitié du rapport annuel de la métairie.

L'ensemble des exploitations se faisait sous la surveillance d'un **Baille**, en l'occurrence un membre de la famille **ROUSSEL (Jacques puis Cérice)** de Vogüé, pour les propriétés du Marquis.



CHÂTEAU DES Boses à Gilhoc (près de Lanastre)
Résidence des Harquière de Baisson

2. La BORIE et les Comtes de VOGÜE aux XVII^e et XVIII^e siècles

MELCHIOR I^o Seigneur de Rochecolombe, de Saint Maurice et Lanas, coseigneur de Vogüé (pour 1/3) épouse le 13.08.1597 Dorothee de MONTFAUCON. Il vend les biens de son épouse et rachète le 16.5.1603 pour 33000 livres (environ 335000 Euros) la coseigneurie des ROCHEMURE, (château, rentes, droits féodaux).

Ses fermiers, Antoine CARDINAL de Banne et Jean BENIVAY signent le 29.8.1623 devant M^o RIMBAUD notaire de Vogüé, une reconnaissance en sa faveur.

Ce même jour, MELCHIOR I^o achète pour 10944 livres (environ 120000 Euros), la coseigneurie des Marquis de BRISON. Mais le marché semblant mal équilibré, il cède à Claude BEAUMONT de BRISON, le moulin de TOUROULET et la métairie de la BORIE.

Les marquis de BRISON vont conserver ces biens jusqu'à la Révolution Française.

La BORIE et les Marquis de BRISON au XVIII^e Siècle

(de GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE de BEAUMONT BRISON)

Le 24.12.1624 Barthélémy MERCHAT, fermier de Vogüé, signe devant M^o DUSSERE notaire d'Aubenas, une reconnaissance en faveur de Joachim BEAUMONT marquis de BRISON. Il est le premier rentier connu de la Borie.

Le 21.03.1691 par devant RIMBAUD notaire royal de Vogüé, Haut et Puissant Seigneur Messire François BEAUMONT Seigneur et Marquis de BRIZON, Baron dudit Beaumont, Saint Mélaney,Saint Sernin, Fons.....Saumillat.....arrente (loue contre versement d'une rente annuelle), en présence du Sieur Jacques ROUSSEL son fermier, son domaine de la BORIE de BEAUMONT en la paroisse de Saint Sernin au Sieur François SAVIN, marchand de Vogüé, pour 6 années complètes.

Conditions de l'accord : La rente sera de 900 livres (l'équivalent d'environ 10000 Euros actuels) chaque année la première à compter de la fête de la Magdeleine et la deuxième aux fêtes de Pâques suivantes et ainsi d'années en années.

Le Sieur SAVIN pourra abriter le regain dans la grange et utiliser du bois des arbres, se chargera de l'entretien des meubles, portes et fenêtres et gèrera la métairie « en bon père de famille »

L'acte est signé Rimbaud notaire, Jean DUCHON prêtre et curé de Vogüé, Henri MISSOL prêtre et curé de Saint Privat, François SAVIN rentier et Pierre COUBENAUD représentant le Marquis de BRISON et demeurant au château des BOSC à GILHOC. La présence de prêtres donnait un caractère sacré aux engagements.

Immédiatement François SAVIN décide de s'installer à la BORIE. Pour faciliter et sa vie et l'exploitation du domaine il va faire exécuter de nombreux travaux par **Louis PAGES**, un maçon de Vogüé.

Le 2.12.1692, devant M° RIMBAUD, Louis PAGES signe une reconnaissance de règlement des travaux et donne quittance à François SAVIN.

La facture totale s'élève à 293 livres 15 sols (Une livre vaudrait environ 11 euros soit approximativement l'équivalent 3223 Euros) soit :

218 livres 5 sols pour 59 canes et demi (1 cane mesure environ 2m) de murailles pour la basse-cour et une petite étable de porcs.

56 livres pour 14 canes faites à la prise de l'eau du Béal.

18 livres pour la montée du plancher sur une voûte .

7 livres pour une porte en pierres de taille (travail effectué par Pierre GUIGON)

4 livres 10 sols pour le couvert de l'étable et de la porcherie

La quittance est signée par Jacques ROUSSEL baille, Jean DELHOUME de Fons ??, François SAVIN rentier, Claude RIMBAUD notaire. Ledit PAGES est signalé « illettré ». La présence des prêtres donnait un caractère sacré aux engagements.

Les rentiers se succéderont jusqu'à la REVOLUTION (voir chapitre sur les rentiers de la BORIE)

MAIS

Le,6.9.1792 DE BRISON est inscrit sur la liste des émigrés, le 13.10.1792 ses biens sont saisis pour être vendus aux enchères.